



# COMMUNE DE HOHROD

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 23 mars 2018-

*sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire*

La séance a été ouverte à 19 h 33'

Etaient présents : Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Mr Matthieu BONNET,  
Mr Dominique ECK, Mr Willy FRITSCH,  
Mr Pierre OTTER,  
Mme Sophie POGGIO et Monsieur Michel DEYBACH ont rejoint la  
réunion à 19 h 40 '

Absent et excusé	1	Mr Charles FRITSCH
Absente	1	Mme Emilie BLAISE
Procuration	1	Mr Charles FRITSCH a donné procuration à Mr Matthieu BONNET

Mr Matthieu BONNET est nommé secrétaire de séance

---

### Ordre du jour

1. Approbation de la réunion du 02 février 2018
2. Finances communales 2017 Affectations des Résultats Budget Général et Budget SE
3. Finances Communales 2018 :
  - Budget Général : Vote des taux d'imposition- Vote des Subventions Vote du Budget Primitif et délibérations annexes
  - Demands de Subventions pour travaux
  - Budget SE : Fixation du Prix de l'eau et Redevance Assainissement- redevance ABRM - Remplacement Compteur Eau – Vote Budget Primitif et Délibérations annexes
4. Personnel Communal : convention de participation pour la protection sociale complémentaire
5. Urbanisme : demandes CU-DP
6. Forêt- Chasse – Agriculture : - Etat d'assiette 2019- Convention VTT et arrêté de circulation
  - Demande agrément permissionnaire Lot de chasse N° 1
  - Résiliations baux et nouveau bail de location terrain
7. Communication diverses et Divers :  
  
Compte rendu commission culte du 26 02 2018 - divers

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION du 02 Février 2018**

Le compte rendu de la réunion du 02 février 2018 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 02 février 2018.

Madame Sophie POGGIO et Monsieur Michel DEYBACH ont rejoint la séance à 19 H 40'

**2. FINANCES COMMUNALES 2017  
AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET GENERAL ET BUDGET SE****2.1. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice 2017 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat 2016	A déduire Virement A la SI (1068)	Résultat exercice 2017	Résultats cumulés 2017	RAR 2016	Résultats à prendre En compte pour l'affectation	
1 03 089.54		75 288.65	178 378.19	D 236 000.-	<b>2 621.81</b>	INVEST
				R 55 000.-		
145 367.21		26 442.97	171 810.18		171 810.18	FONCT
		<b>101 731.62</b>	<b>350 188.37</b>		<b>169 188.37</b>	TOTAL

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement étant excédentaire,

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>171 810.18 €</b>
<b><u>Affectation obligatoire :</u></b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	2 621.81 €
<b><u>Solde disponible affecté comme suit :</u></b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00 €
<b><u>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</u></b>	<b>169 188.37 €</b>
<b>Total affecté au Compte 1068</b>	<b>2. 621.81 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00

**2.2.. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET SE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice 2017 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat 2016	A déduire Virement A la SI (1068)	Résultat exercice 2017	Résultats cumulés 2017	RAR 2016	Résultats à prendre En compte pour l'affectation	
17 150.40		- 81.41	17 068.99	D 179 000.-	<b>161 931.01</b>	INVEST
				R 0		
209 015.54	0.00	31 113.72	240 129.26		240 129.26	FONCT
		<b>212 065.94</b>	<b>257 198.25</b>		<b>78 198.25</b>	TOTAL

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement étant excédentaire,

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>240 129.26 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	161 931.01 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>78 198.25 €</b>
Total affecté au c/1068	<b>161 931.01 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	

### **3. FINANCES COMMUNALES 2018**

- 3.1. **BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- VOTE DES SUBVENTIONS  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES  
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX**
- 3.2. **BUDGET SE: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT-  
REDEVANCE ABRM- REMPLACEMENT COMPTEUR EAU – VOTE BUDGET  
PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES**

#### **3.1. BUDGET GENERAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION- VOTE DES SUBVENTIONS VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES**

##### **3.1.1. Vote des TAUX D'IMPOSITION**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, pour l'année 2018, le maintien des taux en vigueur, à savoir :

Taxe d'habitation	9.86 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	11.60 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	52.27 %
Produit fiscal attendu TF et TH	<b>111 229.00 €</b>

3.1.2 VOTE DES SUBVENTIONS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

<b>Subventions fonction. aux Associations et autres organismes</b>	
APA	399.00
CERCLE GENEALOGIQUE	15.00
G.A.S.	85.00
ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	800.00
COOPERATIVE ECOLE DE HOHROD	500.00
CLUB VOSGIEN	300,00
GREGORIA	130.00
OEUVRES SCOLAIRES CANTON MUNSTER	300.00
PREVENTION ROUTIERE	30.00
SAPEURS POMPIERS HOHROD	720.00
UNION DEPART. SP (Allocation)	260.00
SKIEURS DU TANET	400.00
FDS DE SOLIDARITE VALLEE DE MUNSTER	200.00

Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi à 4 139.-euros. Les crédits seront inscrits au BP 2018, sur le compte 6574

3.1.3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

M. le Maire rappelle les principaux projets 2018 déjà détaillés en réunion du Conseil Municipal du 02 février 2018 et complétés en Commissions réunies du 9 mars 2018 :

- ▶ Réhabilitation Grange (solde)
- ▶ Travaux d'aménagement Maison d'Assistantes Maternelles (salle de l'école)
- ▶ Travaux de voirie : aménagement parking centre village et du dépôt des sapeurs-pompiers  
reprise mur de soutènement Chemin du Wahlenstall
- ▶ Continuité de modernisation de l'éclairage public au sein de Hohrod-village
- ▶ Elaboration d'un document d'urbanisme en complément du RMC

Sont repris du budget 2017 :

- ▶ Travaux d'amélioration pastorale au Walsbach (Hohrod) et au lieu-dit Ried (Hohrodberg)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le projet de budget primitif BG :

<b>DEPENSES d'investissement en EUROS</b>		
Chapitre 20	Frais d'études et subventions d'équipement versées	17 050.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	79 400.00
Chapitre 23	Travaux en cours	410 000.00
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers (Améliorations pastorales)	50 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>556 450.00</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00
	Reste à réaliser (travaux)	236 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>802 450.00</b>

<b>RECETTES d'investissement en EUROS</b>		
Compte 1068	Affectation en réserves	2 622.00
Chapitre 10	Dotations Fonds divers	4 350.00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	111 150.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
Chapitre 024	Produits de cessions	2 600.00
Chapitre 45	Opération pour le compte de tiers (Améliorations Past)	50 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>370 722.00</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	193 049.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	5 300.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0
R 001	Résultat reporté	178 379.00
	Reste à réaliser	55 000.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>802 450.00</b>

<b>DEPENSES de fonctionnement en EUROS</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	167 390.00
Chapitre 012	Charges de personnel	129 825.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	80 650.00
Chapitre 66	Charges financières	500.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	12 500.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>391 865.00</b>
Chapitre 023	Virement section d'investissement	193 049.00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections (dot amortissements)	5 300.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>590 214.00</b>

<b>RECETTES de fonctionnement en EUROS</b>		
Chapitre 70	Produits des services	155 746.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	158 634.00
Chapitre 74	Dotations et participations	94 395.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 250.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>411 025.00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	169 189.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>590 214.00</b>

3.1.4. DELIBERATIONS ANNEXES :

**Liste des abonnements à souscrire par la commune** : - La Vie communale - Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

**Païement de cotisations en tant que membre aux associations suivantes :**

- Association des Maires de France
- Association des Maires du Haut - Rhin
- Association des Maires des Communes Forestières
- Association des Maires des Communes Touristiques
- Association Station Verte de Vacances
- Association de la Médecine du travail
- 

**Personnel Communal :**

- ▶ L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 3 employés (1 temps complet et 2 temps partiels)
- ▶ Le Conseil Municipal décide la reconduction des traitements, salaires et indemnités de fonction pour l'année 2017, et leur ajustement automatique aux nouveaux barèmes, dès que ceux-ci seront publiés officiellement.
- ▶ Le Conseil Municipal vote un montant de 15 000.- Euros au titre des sommes à répartir dans le cadre du régime indemnitaire, à inclure dans les crédits budgétaires de la masse salariale. Il charge M. le Maire de la répartition.

3.1.5. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

## ▶ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal confirme l'inscription, au Budget Primitif 2018, des crédits nécessaires à la réalisation des travaux suivants, déjà actés en réunion du Conseil Municipal du 02 février 2018 : reprise du mur de soutènement dans le Chemin du Wahlenstall pour un montant de 18 931.- € Hors taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

LIBELLE	Montant H.T. en €
<b>Dépenses</b>	
Reprise mur de soutènement Wahlenstall	18 931.00
<b>Recettes</b>	
Subvention au titre de la DETR	7 572.00
Autofinancement	11 359.00

- charge Mr le maire d'instruire le dossier de subvention au titre de la DETR
- autorise Mr le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

## ▶ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE pour les travaux d'aménagement de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Le Conseil Municipal confirme la réalisation des travaux dans la salle de classe (qui se libère début juillet 2018) en vue de l'aménagement pour recevoir une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Des crédits, d'un montant de 20.000.- € ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- charge Mr le Maire d'instruire ce dossier auprès du Conseil Départemental, en vue de l'obtention d'une subvention au titre du FST
- autorise Mr le Maire à signer tout document y relatif.
-

## ► DEMANDES DE SUBVENTIONS A INTERVENIR

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au courant de l'exercice 2018, tant au niveau du Budget Général que du budget SE
- charge Mr le Maire à signer tout document y relatif.

### 3.2. BUDGET SE 2018 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT - REDEVANCE ABRM - REMPLACEMENT COMPTEUR EAU - VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

#### 3.2.1.: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSANISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs comme suit (tarifs identiques à 2017)

##### **a) Tarif Eau (en €)**

Abonnement annuel	<b>136.00</b>
Location annuelle du compteur	<b>19.60</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> (tarif dégressif maintenu)</b>	
0 à 250 m <sup>3</sup>	<b>1.90</b>
251 à 1000 m <sup>3</sup>	<b>1.81</b>
+ 1001 m <sup>3</sup>	<b>1.72</b>

Période de facturation calquée sur l'année civile

Edition de factures semestrielles, l'une intermédiaire (consommation estimée), l'autre définitive (relevé du compteur)

##### **b) redevance Assainissement :**

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal maintient la redevance d'assainissement à **0,72 Euros** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2018

#### 3.2.2. REDEVANCES ABRM :

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Basin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2018 (identiques à 2017) :

redevance pour pollution domestique :	<b>0.35 euros/m3</b>
redevance pour modernisation des réseaux de collecte :	<b>0.233 euros/m3</b>

#### 3.2.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU :

Le Conseil Municipal maintient également le prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple)

- compteur d'eau 55.- euros TTC

Facturation de la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau

#### 3.2.4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Les projets d'investissement 2018 sont détaillés, à savoir : Renouvellement réseau eau potable : Chemin de la Forêt

En fonctionnement : le budget est relativement identique à celui des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif Eau et Assainissement comme suit :

<b>DEPENSES d'investissement en EUROS</b>		
Chapitre 20	Frais d'études	0.00
Chapitre 21	Acquisition matériel (immobilisations corporelles)	1 500.00
Chapitre 23	Travaux	120 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>121 500.00</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	16 305.00
	Reste à réaliser (travaux)	179 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>316 805.00</b>

<b>RECETTES d'investissement en EUROS</b>		
Compte 1068	Affectation en réserves	161 932.00
Chapitre 10	FCTVA – autres réserves	6 500.00
Chapitre 13	Subventions d'équipement	17 000.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>185 432.00</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	49 704.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	64 600.00
R 001	Résultat reporté	17 069.00
	Reste à réaliser	0.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>316 805.00</b>

<b>DEPENSES de fonctionnement en EUROS</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	25 350.00
Chapitre 012	Charges de personnel	12 000.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	11 000.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 200.00
Chapitre 66	Charges financières	0.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4.000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>63 550.00</b>
Chapitre 68/42	Dotations aux amortissements	64 600.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	49 704.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 854.00</b>

<b>RECETTES de fonctionnement en EUROS</b>		
Chapitre 70	Vente de produits	107 850.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>107 850.00</b>

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	16 305.00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	78 199.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>202 354.00</b>

### 3.2.5. DELIBERATIONS ANNEXES :

#### ► Personnel communal :

Dans le cadre du vote des crédits et plus particulièrement du compte 621 (personnel) le Conseil Municipal décide d'affecter un montant de 12.000.- Euros à ce compte, en raison du nombre d'heures passées par les ouvriers communaux sur les réseaux eau et assainissement.

Cette somme sera récupérée par un titre sur le budget général.

#### ► Reprise des subventions :

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal décide de reprendre les subventions reçues (C/131) à hauteur de la dotation annuelle des amortissements des travaux.

Investissement	Dépenses : C/ 139	11 305.- Euros
Fonctionnement	Recettes : C/ 777	11 305.- Euros

Ces crédits sont inscrits au Budget primitif SE 2018

## **4. PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

### **EXPOSE PREALABLE**

Mr le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**Vu** la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 09 février 2018

**Vu** l'exposé de Mr le Maire

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DÉTERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est de 60.- € par an et par agent

**5. URBANISME : DEMANDES CU-DP****5.1 DOSSIERS CU**

● 17 Février 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Claude HEITZ, notaire à COLMAR (68000) et portant sur les terrains cadastrés sous section 8 N° 32 et 6 N° 1 238 4 Chemin du Wahlenstall. - Le dossier est instruit en mairie

● 21 février 2018 : demande de CU d'information formulée par Danièle BINGLER, notaires à MUNSTER (68140) et portant sur les terrains cadastrés sous section N° 7 N° 354/78, 75,76,77 sis 2 Chemin du Wahlenstall. - Le dossier est instruit en mairie

● 10 mars 2018 : demande de CU d'information formulée par SCP TRESCH-THUET, notaire à MULHOUSE (68100) et portant sur les terrains cadastrés sous section 2 N° 280/209 et 281/209 sis Chemin du Langaeckerlé - Le dossier est instruit en mairie

- 19 mars 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Nathalie GEISMAR-WISS, notaire à COLMAR (68000) et portant sur le terrain cadastré sous section 6 N° 122, sis 5 Route du Linge. - Le dossier est instruit en mairie

## 5.2 DOSSIERS DECLARATIONS PREALABLES

- 22 février 2018 : Mr Robert MENGES demeurant 4 Chemin du Village à HOHROD : demande d'autorisation pour pose de 2 velux sur la grange de la propriété cadastrée sous section 1 N° 321

Le dossier a été instruit en mairie et transmis pour avis conforme à la DDT - Avis favorable du Maire.

- 13 mars 2018 : Mr Martial HEINRICH demeurant 2 A Chemin du Village à HOHROD : demande d'autorisation pour pose tuiles sur la serre démontable de la propriété cadastrée sous section 1 N° 322

Le dossier a été instruit en mairie et transmis pour avis conforme à la DDT - Avis favorable du Maire.

## 5.3 DOSSIER DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

Mr le Maire propose aux Conseillers de leur soumettre un dossier qui a été déposé en date du 22 mars 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord :

- 22 mars 2018 : Mr Charles FRTISCH demeurant lieudit Schorlenmatt à HOHROD : demande de permis de construire pour un hangar agricole au lieu-dit Schorlenmatt, sur la parcelle cadastrée sous section 5 N° 206

Le dossier sera instruit dans sa globalité par Colmar Agglomération - Avis favorable du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des dossiers qui ont été présentés.

## **6. FORET- CHASSE – AGRICULTURE : - ETAT D'ASSIETTE 2019- CONVENTION VTT ET ARRETE DE CIRCULATION DEMANDE AGREMENT PERMISSIONNAIRE LOT DE CHASSE N° 1 RESILIATIONS BAUX ET NOUVEAU BAIL DE LOCATION TERRAIN**

### **6.1. FORET**

#### **6.1.1. ETAT D'ASSIETTE 2019 :**

Cette proposition d'assiette 2019 concerne des coupes qui vont être martelées durant la campagne 2018 et qui seront proposées l'année suivante. Cette proposition découle de l'aménagement forestier en vigueur et tient compte de l'état d'avancement dans son application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'état d'assiette 2019 tel que proposé par les services de l'ONF

Mr Charles FRITSCH, Adjoint délégué est chargé de signer le document y relatif

#### **6.1.2. CONVENTION VTT ET ARRETE DE CIRCULATION**

Mr le Maire détaille le projet de convention relative à l'ouverture au public de la piste VTT "Mémorial" selon plan détaillé en annexe. Mr le Maire souligne qu'il est prévu que cette piste soit uniquement empruntée dans le sens de la descente.

Dans le cadre de cette convention signée entre la Commune de HOHROD et l'association "Trails Patrols" ainsi abordés, entre autres, les points suivants : engagement des propriétaires, engagement du prestataire, engagement des deux parties, responsabilité etc

Le Conseil Municipal est informé du projet d'arrêté qui règlemente la circulation sur certaines voies de la Commune. Il a été élaboré avec l'aide des Services du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, de la Préfecture et autres organismes qualifiés : sport, forêt, chasse...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention VTT

## 6.2. CHASSE :DEMANDE AGREMENT PERMISIONNAIRE LOT DE CHASSE N° 1

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Robert ANDRE, locataire du lot N° 1 de la chasse communale pour la période 2015 - 2024 a demandé l'agrément d'un permissionnaire pour ce lot de chasse, à savoir Mr Philippe BOHN

Il est rappelé que le permissionnaire doit être agréé par le Conseil Municipal après avis de la commission Communale Consultative de la Chasse.

Considérant que le permissionnaire possède les garanties requises

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 13 février 2018

Vu qu'il appartient au Conseil Municipal d'agréer les permissionnaires

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

décide de procéder à l'agrément de Mr Philippe BOHN, domicilié 1 Avenue de Lorraine à INGERSHEIM (68040) en qualité de permissionnaire sur le lot de chasse N° 1 de la chasse communale de HOHROD.

## 6.3. AGRICULTURE

### 6.3.1. RESILIATION BAUX :

Mr le Maire informe les Conseillers des demandes de résiliations suivantes :

- résiliation de bail rural signé en date du 14 décembre 2013 par Mme Pascale KUGLER relatif à la location de la parcelle cadastrée sous section 8 N° d'une surface de 22,40 ares, pour raison de déménagement
- résiliation du bail de location de terrain signé le 06 avril 2014 par Mr Jean Pierre BASTE relatif à la location de la parcelle cadastrée sous section 6 N° 234 d'une surface de 45.69 ares, pour cause de déménagement suite à la vente de sa propriété Chemin du Schneiden.

Le Conseil Municipal charge Mr Charles FRITSCH, Adjoint délégué à signer les documents relatifs à ces résiliations.

### 6.3.2. NOUVEAU BAIL DE LOCATION TERRAIN

Mr le Maire informe les Conseillers qu'il a été sollicité par Mr Jacques PORTA, le nouveau propriétaire de la maison sise au 1, Chemin du Schneiden, en vue de reprendre la location du terrain précédemment loué par Mr Jean Pierre BASTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord pour l'établissement d'un bail de location au bénéfice de Monsieur Jacques PORTA pour le terrain cadastré sous section 6 N° 234 d'une surface de 45.69 ares (Landes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- charge Mr Charles FRITSCH Adjoint délégué, à signer un nouveau contrat de location de terrain avec Monsieur Jacques PORTA
- charge également Mr Charles FRITSCH, Adjoint délégué, à signer toutes les modifications (résiliations ou nouvelles locations) à intervenir dans le cadre des baux ruraux et des contrats de location de terrain

## **7. COMMUNICATION DIVERSES ET DIVERS :** **COMPTE RENDU COMMISSION CULTTE DU 26 02 2018 – DIVERS**

### **7.1. COMPTE RENDU COMMISSION CULTTE DU 26 02 2018 :**

Mr Matthieu BONNET rend compte de la Commission "Culte" du lundi 26 février 2018 à Munster : il informe les Conseillers de la mise à jour du règlement de cimetière et détaille les réalisations 2017, les projets de travaux dans les 2 églises, au presbytère catholique et au cimetière.

Le Conseil Municipal prend note.

### **7.2. DIVERS :**

► Mme Francine DIERSTEIN-MULLER présente la proposition de la commission fleurissement pour la saison estivale 2018

► Mr le Maire fait part aux Conseillers d'une demande formulée par Mr GUY MATTER Président et Gérant du Centre Chrischona qui fait état de nuisances causées par un tilleul implanté sur la parcelle communale cadastrée sous section 7 N° 192 qui longe l'arrière du bâtiment : petites branches et feuilles accumulées dans les gouttières ; il souhaite savoir quelles mesures sont envisagées pour éviter de nouveaux dégâts potentiels (cf chute de 2 sapins lors de la tempête de janvier 2018 a proximité du Centre Chrischona)

Mr Matthieu BONNET informe les Conseillers que l'état sanitaire de ce tilleul a été vérifié par les soins et ceux de Mr Charles FRITSCH. En conclusion ce tilleul ne présente pas de risque apparent sur son état sanitaire. Seul un diagnostic plus poussé pourrait permettre de diagnostiquer un risque sur cet arbre qui peut être qualifié " d'arbre remarquable".

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'envisager un élagage mesuré et une surveillance de l'état de cet arbre : selon son évolution, et en cas de danger, l'abattage de ce tilleul pourra être envisagé.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 21 h 33 '



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de HOHROD**  
**de la séance du 23 mars 2018**

---

**Ordre du jour**

- 1 Approbation de la réunion du 02 février 2018
- 2 Finances communales 2017 Affectations des Résultats Budget Général et Budget SE
- 3 Finances Communales 2018 :
  - ▶ Budget Général : Vote des taux d'imposition- Vote des Subventions Vote du Budget Primitif et délibérations annexes
  - Demands de Subventions pour travaux
  - ▶ Budget SE : Fixation du Prix de l'eau et Redevance Assainissement- redevance ABRM - Remplacement Compteur Eau – Vote Budget Primitif et Délibérations annexes
- 4 Personnel Communal : convention de participation pour la protection sociale complémentaire
- 5 Urbanisme : demandes CU-DP
- 6 Forêt- Chasse – Agriculture : - Etat d'assiette 2019- Convention VTT et arrêté de circulation
  - Demande agrément permissionnaire Lot de chasse N° 1
  - Résiliations baux et nouveau bail de location terrain
- 7 Communication diverses et Divers : Compte rendu commission culte du 26 02 2018 - divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint	Procuration à Mr Matthieu BONNET	
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Matthieu BONNET	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale	absente	

Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		
Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		

